

FONDS RHODANIEN DE FORMATION

Siège social : 114 Chemin de la sauvegarde
69130 ECULLY
SIREN 797 619 921

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Administrateurs du fonds de dotation FONDS RHODANIEN DE FORMATION,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision du Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation FONDS RHODANIEN DE FORMATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « correction d'erreur » de l'annexe des comptes annuels qui expose les conséquences sur les comptes de l'exercice 2025 d'une erreur de comptabilisation des fonds dédiés sur les exercices précédents.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Administrateurs.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DU FONDS DE DOTATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 16 juin 2026

TALENZ ARES LYON
Commissaire aux Comptes

Rémi CHARNAY
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amort	Net	Net n-1
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, ma	10 187	10 187	0	849
procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	343 688		343 688	343 688
Constructions	1 593 672	349 727	1 243 945	1 300 907
Installations techniques, matériel et	305 279	115 318	189 962	209 899
industriels				
Autres immos corporelles	384 385	245 407	138 978	185 751
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes			0	
Biens reçus par legs ou donation à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	1 899		1 899	1 899
TOTAL (I)	2 639 109	720 640	1 918 470	2 042 992
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés			0	
Créances reçues par legs ou donations			0	
Autres	0		0	0
Valeurs mobilières de placement	3 700 000		3 700 000	0
Instruments de trésorerie (Livret A)	77 206		77 206	31 176
Disponibilités	422 356		422 356	176 368
Charges constatées d'avance	5 670		5 670	0
TOTAL (II)	4 205 232	0	4 205 232	207 544
Frais d'émission des emprunts (I)	X		X	X
Primes de remboursement des e	X		X	X
Ecart de conversion actif (V)	X		X	X
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)				
	6 844 342	720 640	6 123 702	2 250 535

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise	15 000	2 000
Fonds statutaires	15 000	2 000
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	2 081 989	113 802
Excédent ou déficit de l'exercice	76 366	17 352
Situation nette (sous-total)		
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	2 173 355	133 155
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	3 867 997	2 011 447
TOTAL (II)	3 867 997	2 011 447
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	65 249	74 114
Emprunts et dettes financières diverses	2 100	2 100
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 670,00	1 990
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	7 322,00	2 029
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9,00	25 700
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	82 350	105 933
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	6 123 702	2 250 535

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	4 290 602,48	574 236,71
Dons par prélèvements	108 262,84	119 220,09
Dons Hello	42 464,98	40 722,00
Dons ponctuels chèques	140 890,00	157 324,62
Dons ponctuels autres	3 912 117,30	256 970,00
Legs, donations et assurances-vie	86 867,36	-
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	60 612,48	584 650,64
Autres produits (y compris dons en nature)	22 319,10	19 449,30
TOTAL I	4 373 534,06	1 178 336,65
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	118 148,03	141 733,11
Fournitures diverses (60)	1 042,29	1 050,58
Entretien rue de Rennes		
Autres services extérieurs (62)*	1 265,42	2 651,25
Honoraires formation (F.D.)	29 557,02	43 108,15
Honoraires traduction bible (Mission sociale)	12 590,32	17 862,34
loyers et charges (613 et 614)	31 567,15	31 222,18
charges copro St-Marc		
Assurances	1 004,82	1 482,74
Fabrication bulletins et location fichiers (F.D.)	27 486,87	28 402,95
Frais postaux (F.D.)	13 634,14	15 952,92
Aides financières (Mission sociale)	175 872,30	290 684,94
Impôts, taxes et versements assimilés	8 105,00	8 053,00
Salaires et traitements	19 920,00	15 276,00
Charges sociales	6 549,10	4 999,82
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	124 521,81	127 275,18
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	3 867 997,05	574 236,71
Autres charges	166,00	145,17
TOTAL II	4 321 279,29	1 162 403,93
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	52 254,77	15 932,72
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		

Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	25 428,18	908,02
TOTAL III	25 428,18	908,02
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 317,19	1 482,19
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	1 317,19	1 482,19
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	24 110,99	- 574,17
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	76 365,76	15 358,55
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	0,18	1 993,71
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	0,18	1 993,71
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL VI	-	-
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0,18	1 993,71
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
Total des produits (I+III+V)	4 398 962,42	1 181 238,38
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 322 596,48	1 163 886,12
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	76 365,94	17 352,26
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	9 508,80	7 131,60
TOTAL	9 508,80	7 131,60
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	9 508,80	7 131,60
TOTAL	9 508,80	7 131,60

FONDS RHODANIEN DE FORMATION - FORDEF

Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008, déclaré en Préfecture du Rhône le 10 juin 2013

Siège : 114, chemin de la Sauvegarde 69130 Ecully

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

Préambule

L'exercice clos le 31/12/2025 a commencé le 1/1/2025. C'est le onzième exercice complet du fonds.

Le total du bilan est de 6 123 702 euros.

Le résultat net comptable est positif de 52 254.77 euros.

Les informations de cette annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Objet, missions et moyens du Fonds

Le Fonds a pour objet de promouvoir et soutenir toute activité d'intérêt général à caractère éducatif, par la mise en œuvre d'actions de formation auprès de toutes personnes, permettant la transmission réelle d'un savoir, notamment en Sciences Humaines, en complétant et renforçant l'enseignement supérieur et technique ainsi que dans les divers domaines permettant d'éclairer les courants de pensée et les débats actuels de la société.

Pour développer son objet le Fonds peut :

- financer et favoriser le développement de toute œuvre participant à son objet ;
- Apporter son concours financier, matériel et moral à toutes structures éducatives et sociales d'intérêt général qui organisent des activités de formation en rapport avec l'objet du Fonds ;
- procéder par tous les moyens à la collecte de fonds visant à favoriser le développement de l'objet du fonds ;
- soutenir tout organisme d'intérêt général poursuivant des buts similaires aux siens ou se situant dans le prolongement de son objet ;
- prêter, louer et mettre à disposition des moyens techniques et humains dans le cadre de projets conformes à son objet ;
- organiser des colloques, séminaires, congrès et formations en vue de favoriser le développement de ses activités et de celles des organismes d'intérêt général qu'il entend soutenir ;
- éditer toutes publications et autres documents d'information

Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos au 31/12/25 ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice et des dispositions spécifiques aux associations, fondations et fonds de dotation prévues au règlement ANC 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens, ou en fonction du rythme de consommation des avantages économiques.

Correction d'erreur relative aux fonds dédiés

L'association a reçu, au cours des exercices 2020 et 2021, des dons affectés au financement de l'acquisition d'un appartement situé 78 rue de Rennes à Paris.

Conformément à leur objet, ces dons ont été utilisés pour financer l'acquisition du bien immobilier intervenue en 2021 et 2022. Toutefois, les montants correspondants ont été maintenus à tort en fonds dédiés alors que l'engagement attaché à ces ressources avait été entièrement réalisé.

Cette situation constitue une erreur de présentation des capitaux propres. En conséquence, une correction d'erreur a été comptabilisée au cours de l'exercice 2025, consistant à reclasser les fonds dédiés devenus sans objet vers le compte report à nouveau.

Le montant de cette correction s'élève à 1 951 K€, sans incidence sur le résultat de l'exercice 2025. (voir tableau fonds dédiés présenté en annexe)

Evènements de l'exercice

La collecte de fonds continue de diminuer, si l'on fait abstraction de dons exceptionnels qui, par définition, n'ont pas vocation à se répéter. Cette diminution est une tendance de fonds qui touche l'association et plus généralement les organismes de collecte de fonds depuis quelques années maintenant. L'action de Fordef va se poursuivre sur un rythme identique à celui des années précédentes. Cela étant, de nouvelles méthodes de collecte de fonds (visibilité sur Internet ; grands donateurs) devront être mises en place.

Des dons exceptionnels importants ont été reçus. Ils devraient permettre pour partie d'acquérir l'appartement actuellement loué par le fonds, et contigu à celui qu'il possède (rue de Rennes). Le reste des dons servira à des projets qui seront présentés au fonds.

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF

A- Actif immobilisé

A1- Immobilisation brutes

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	10 187	0	0	10 187
Immobilisations corporelles	2 627 024	0	0	2 627 024
Immobilisations financières	0	0	0	0
Avances et acomptes		0		0
TOTAL	2 637 211	0	0	2 637 211

A2- Amortissements et provisions d'actifs

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	9 338	849		10 187
Immobilisations corporelles	586 780	123 672		710 452
Immobilisations financières				
TOTAL	596 118	124 521	0	720 639

A3- Modes et durées d'amortissements des immobilisations

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 30 ans
Installations et agencements	Linéaire	15 ans
Autres immos corpos	Linéaire	3 à 8 ans

B- Immobilisations financières

Néant

C- Actif circulant

Les disponibilités financières correspondent à un livret A (77 206 €) et à des comptes à terme (3 700 k€).

PASSIF

La dotation initiale (2 k€), constitutive du Fonds, est passée à 15 k€, par affectation partielle d'un legs. Cette opération a pour objectif de mettre la dotation en accord avec le minimum légal demandé dans les décrets n° 2015-49 du 22 janvier 2015 et n° 2022-813 du 16 mai 2022 relatifs aux fonds de dotation.

Un legs est en cours d'attribution. Les fonds dédiés se montent à 3 867 997 €.

Les dettes (82 341 €) sont constituées pour partie par du capital restant dû sur l'emprunt contracté pour l'achat du bureau (65 249 €). La hausse des dettes fiscales (7 322 €) correspond pour l'essentiel à la taxe d'habitation de la rue de Rennes, qui n'est pas encore parvenue.

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers auquel on peut se reporter pour une information détaillée.

Pour la collecte de fonds, FORDEF a reçu l'autorisation du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes de faire appel à la générosité du public, par l'arrêté n° 69-2024-438 du 22 janvier 2025.

Les dons issus de l'appel à la générosité du public sont comptabilisés en ressources au compte de résultat conformément aux dispositions statutaires.

Contributions volontaires

Le nombre d'heures de bénévolat sur l'année est de 560 heures (80 journées), valorisées au tarif horaire charges sociales comprises. Le tarif horaire utilisé est de 16,98 €. Par rapport à l'exercice précédent, on a augmenté le nombre de ces journées de 20, pour tâcher de se rapprocher de la réalité. Toutefois, il n'y a pas de fiches qui puissent donner une estimation réelle des journées travaillées.

Les contributions volontaires ont ainsi été comptabilisées pour un montant total de 9 508.80 € sur l'exercice 2025.

Honoraires Commissaire aux Comptes

2025	2024
9 616.00 €	9 270.34 €

Dons reçus de l'étranger, présentés par pays d'origine

Tous les dons proviennent de personnes physiques.

Date don	Montant don	Nature don	Pays
08/09/2025	500,00 €	Chèque	Belgique
16/05/2025	100,00 €	Chèque	Espagne
31/12/2025	360,00 €	Carte Bancaire	Italie
31/12/2025	720,00 €	Prélèvement	Japon
10/09/2025	300,00 €	Carte Bancaire	Luxembourg
31/12/2025	2 500,00 €	Carte Bancaire	Luxembourg
31/12/2025	2 500,00 €	Carte Bancaire	Luxembourg
19/12/2025	150 000,00 €	Virement	Royaume Uni
26/06/2025	200 000,00 €	Virement	Royaume Uni
24/04/2025	500 000,00 €	Virement	Royaume Uni
10/03/2025	50,00 €	Carte Bancaire	Suisse
10/05/2025	50,00 €	Carte Bancaire	Suisse
10/12/2025	160,00 €	Carte Bancaire	Suisse

Le compte de résultat par origine et destination (CROD), les variations des fonds propres et des fonds dédiés sont reprises ci-après :

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION				
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
		Dont générosité du public		Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	4 290 602,48	4 290 602,48	574 236,71	574 236,71
- Dons manuels	4 203 735,12	4 203 735,12	574 236,71	574 236,71
- Legs, donations et assurances-vie	86 867,36	86 867,36	0,00	0,00
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	47 747,46		22 351,03	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	47 747,46		22 351,03	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	60 612,48	60 612,48	584 650,64	584 650,64
TOTAL	4 398 962,42	4 351 214,96	1 181 238,38	1 158 887,35
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	242 399,41	242 399,41	371 125,22	371 125,22
1.1 Réalisées en France	242 399,41	242 399,41	371 125,22	371 125,22
- Actions réalisées par l'organisme	189 588,30	189 588,30	317 076,70	317 076,70
- Actions soutenues par l'organisme	52 811,11	52 811,11	54 048,52	54 048,52
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger		0,00		0,00
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	53 634,74	53 634,74	54 020,34	54 020,34
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	53 634,74	53 634,74	54 020,34	54 020,34
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	34 043,47	34 043,47	37 228,67	37 228,67
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	124 521,81	124 521,81	127 275,18	127 275,18
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	3 867 997,05	3 867 997,05	574 236,71	574 236,71
TOTAL	4 322 596,48	4 322 596,48	1 163 886,12	1 163 886,12
	76 365,94	28 618,48	17 352,26	-4 998,77
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				0,00
Bénévolat	9 508,80		7 131,60	
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	9 508,80		7 131,60	
TOTAL				

Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public (loi n° 91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	Exercice 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES	242 399	371 125
1.1 Réalisées en France	242 399	371 125
- Actions réalisées par l'organisme	242 399	371 125
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	53 635	54 020
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	53 635	54 020
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	34 043	37 229
TOTAL DES EMPLOIS	330 078	462 374
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRECIATIONS	124 522	127 275
5 - REPORTS EN FONDS DEDIEÉS DE L'EXERCICE	3 867 997	574 237
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	76 366	17 352
TOTAL	4 398 962	1 181 238

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	Exercice 2024
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	4 338 350	596 588
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénats	4 290 602	574 237
- Dons manuels	4 203 735	574 237
- Legs, donations et assurances-vie	86 867	0
- Mécénats		
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	47 747	22 351
TOTAL DES RESSOURCES	4 338 350	596 588
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIEÉS ANTERIEURS	60 612	584 651
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	4 398 962	1 181 238
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIEÉS)	17 352	
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		17 352
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	76 366	
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIEÉS)	93 718	17 352

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES

Fonds dédiés	Ouverture	Report	Utilisation	Correction d'erreur	Fonct.	Rech. Fond	Reste
Formations	1 968 472,03	897 875,82	175 872,30	1 950 834,55	104 197,71	53 634,74	581 808,55
Vaudreuil	42 975,00	1 495 500,00			29 910,00		1 508 565,00
Appartement rue de Rennes		1 200 000,00			24 000,00		1 176 000,00
Dijon		1 700,00			76,50		1 623,50
Castelvieil		600 000,00			-		600 000,00
Total	2 011 447,03	4 203 544,12	175 872,30	1 950 834,55	158 565,28	53 634,74	3 876 084,28

AUTRES INFORMATIONS

Au 31/12/2025, le Fonds emploie une salariée à temps partiel (20 heures hebdomadaires).

Les fonctions de direction au sein du Fonds sont bénévoles. Les dirigeants ne touchent aucune rémunération au titre de leurs fonctions. Ils n'ont pas de travail salarié au sein du Fonds.

Engagements hors bilan :

L'emprunt souscrit en 2017 pour l'achat de bureaux auprès de la banque BNP est rattaché à une garantie de « Privilège de prêteur de deniers ».

Le capital restant dû au 31/12/2025 est de 65 249 €.

Paris le 15 juin 2026